

Propriétaire en faillite - droit des locataires

Par **outak**, le **14/04/2009** à **12:28**

Bonjour,

Nous venons d'apprendre par lettre d'huissier que notre propriétaire était en faillite et que notre appartement allait être mis en vente aux enchères du tribunal. Nous avons un bail de 3 ans (nous sommes déjà depuis 2 ans dans cet appartement) et nous souhaiterions faire une offre d'achat. Quels sont nos droits ? Avons-nous la possibilité de faire une offre d'achat avant la mise aux enchères ?

merci de votre aide